

Procès -Verbal de la Réunion du 28 Février 2023

**L'intégralité du PV est consultable en mairie aux heures d'ouvertures
Sur le site internet de la Commune de Louvetot : www.louvetot.fr**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février juin à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Jean-Claude BOUGUET, Alexandre BRUBION, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Marcel JOUEN, Dominique TOURLAMAIN

Absents excusés : Christelle BALLETTTE-SOUBLIN, Adeline BARRE-GIBON

Absent : Noémie MAGLOIRE, Margot TERRIER

Procurations :

Adeline BARRE-GIBON à Florian BETTENCOURT

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD

Secrétaire Auxiliaire : Maïté BREUQUE

Monsieur LEGRAND demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal :

Florian BETTENCOURT demande de modifier la page 2 la mention « Auvray Architecte de Louvetot » et de la remplacer par « Fauv Asp », M. Auvray n'ayant pas l'exclusivité des projets faisant appel à ces missions pour la commune M. LEGRAND, Maire, refuse en bloc cette modification

Informations données par Monsieur LEGRAND, concernant Messieurs Christophe DAVID et Ghislain BREUQUE agents techniques :

- Les agents techniques refusent de remplir les cahiers dans lesquels ils doivent indiquer leur planning de la journée
- Monsieur LEGRAND et ces agents sont en conflits en permanence
- Monsieur HAUCHARD prend la parole et indique que pour désamorcer cette situation qui dure depuis quasiment deux ans, ambiance il serait souhaitable de faire intervenir une tierce personne (médiateur) ou de confier la mission d'encadrement des agents techniques à un autre élu.

D'avoir été sollicité par Mr le Maire et les agents techniques afin de dénouer la situation en vain. En effet, certaines personnes sont fermées au dialogue et reste campé sur leurs positions. Il indique également avoir participé à plusieurs reprises à la réalisation de différents chantiers avec les agents techniques pour la commune (projet d'agrandissement de l'atelier, modification et essai du godet pour l'arasement des accotements...) En l'absence de Mr le Maire et affirme ne pas avoir rencontré de difficultés particulières à communiquer ni à assujettir des directives aux agents. Il affirme également avoir été confronté à différentes reprises à des propos dégradants et insultants de la part de Mr le Maire vis à vis des agents en leurs présences ou non.

- Monsieur LEGRAND accuse sans preuves factuelles Monsieur Ghislain BREUQUE d'avoir voler des fusibles achetés sans autorisation du Maire pour sa remorque personnelle, qu'il a vu Monsieur BREUQUE travailler autour de sa remorque lors de son temps de travail.
- Mme Maïté BREUQUE, secrétaire de Mairie prend la parole, indiquant que les achats effectués par cet agent ont été faits car cela faisait plus de 3 semaines que les agents attendaient pour réparer du matériel de la commune. D'accuser sans preuve une personne est de la diffamation et du pénal.
Qu'en effet les agents sont en conflits avec le Maire, car celui-ci leurs tiens des propos infligents et dégradants leur parle très mal en public ou sur la voie publique, les surveille en permanence.
Qu'elle-même a eu à subir le 13 juillet des réflexions infligentes de la part de Monsieur le Maire à cause d'une bouteille de gaz pour le centre de loisirs.
Que Monsieur le Maire a refusé que ces 2 employés aillent au repas de Noël, offert par la commune, comme pour les autres agents de la collectivité et les enseignants de ce fait Mme BREUQUE n'y est pas allée non plus pour être solidaire.
Qu'elle-même et ces 2 agents ne sont pas venus à la présentation des vœux du Maire en janvier dernier, car Monsieur le Maire leur manque de respect parle très mal.
Mme BREUQUE pense à partir de son poste depuis juillet dernier.
Le planning des agents durant la canicule en juillet dernier changeait la veille pour le lendemain sans concertation avec les agents
- Monsieur JOUEN propose que les agents travaillent seuls
- Monsieur LEGRAND lui répond : « ça ne marchera pas, en plus ils finissent leur travail ½ avant l'heure, ils sont ingérables, encore cet après-midi je les ai cherchés sur toute la commune » (parole de Monsieur le Maire) Mme BREUQUE vérifiera les propos de Monsieur le Maire auprès des agents
- Mme BREUQUE quitte la réunion durant 15 minutes.

SCI LES VERDURES

DEL 28-02-23/01

Monsieur LEGRAND informe que La Cour Administratif d'Appel de Douai, a condamné la commune à verser à la Société Civile Immobilière « Les Verdures » la somme de 20 000 €. Monsieur le Maire propose de contacter son assurance responsabilité civil personnel qu'il a en tant qu'élu. Dans le cas ou celle-ci ne pourrait l'accompagner dans la poursuite des procédures, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite judiciaire à ce dossier et régler les sommes demandées suite à la décision du tribunal.

SDE 76

Avant-Projet 2023 Programme Eclairage Public

DEL 28-02-23/02

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2020-2022-76398-M3316 et désigné "Route du Bourg et Route d'Allouville (RD33)" dont le montant prévisionnel s'élève à 34 777,62 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 13 943,27 € T.T.C au lieu des 17400.89 € initialement prévu.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;

- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 13 943,27 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Défense Incendie Hameau du Vieux Louvetot

DEL 28-02-23/03

Monsieur LEGRAND expose ce qui suit : un CU est revenu négatif car il n'y a pas de défense incendie, et pour remédier à ce manque propose de monter un dossier pour enterrer une cuve de 120 m³ chez un particulier suite à la confirmation de STGS de l'incompatibilité de pouvoir raccorder une bouche incendie sur le réseau existant. Le SDIS 76 sera consulté pour avis.

Dossier Réfectoire Scolaire et salle des fêtes

DEL 28-02-23/04

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Il est allé visiter plusieurs sites pour avoir des idées, avec les adjoints, et ensuite donne des propositions de plans et de devis par FAUV ASP et NOVICZKY ARCHITECTES

FAUV ASP : 523 600 € HT

NOVICZKY ARCHITECTES : 538 739, 05 € HT

Proposition FAUV ASP au m² : 2266.67 € pour 225 m² de projet

Proposition NOVICZKY ARCHITECTES au m² : 2237.89 € pour 233 m² de projet.

En annexe : 2 propositions

Et tableaux de synthèses

Monsieur le Maire demande pour le choix de l'implantation du projet et à l'unanimité des présents le choix C (Fais.C) est arrêté (plan en annexe)

Ensuite Monsieur le Maire demande de voter à main levée le choix de l'architecte pour ce projet :

FAUV ASP : 1 Pour (Monsieur LEGRAND)

NOVICZKI ARCHITECTE : 10 Voix Pour (le reste du conseil municipal)

Il est précisé, que pour le moment, la société Noviczki sera missionné uniquement pour la mission APS (avantprojet sommaire) afin de pouvoir établir un plan de financement et étudier la faisabilité et viabilité économique, Monsieur le Maire est chargé d'informer NOVICZKI ARCHITECTE que le projet proposé est retenu. Il est également chargé d'informer factuellement la société FAUV ASP que son projet n'a pas été retenu.

Monsieur LEGRAND demande quel est le devenir de la salle des fêtes car plusieurs personnes se posent la question :

Discussion a lieu : M. BETTENCOURT informe qu'il faudra faire un diagnostic amiante, étude de sol obligatoire, et au bout du compte suivant les résultats : il y aurait une faisabilité de la restaurer ou de la démolir.

M. Brubion suggère que si il y a démolition, il pourrait y avoir la vente d'une ou deux parcelle de terrain à bâtir, la parcelle se situant dans le centre bourg. Cette vente pourrait couvrir une les frais de diagnostics engagés et ou de démolition

Centre de Loisirs

DEL 28-02-23/05

Monsieur le Maire expose ce qui suit et propose les dates d'ouvertures suivantes :
17 au 28 avril 2023 et du 10 au 28 Juillet 2023 (sous réserve d'avoir les animateurs pour l'ouverture) le conseil municipal après discussion valide ces dates.

TARIFS 2023

DEL 28-02-23/06

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de participation au centre de loisirs pour 2023 comme suit :

TARIFS du Lundi 17 avril au Vendredi 28 avril 2023		
CENTRE DE LOISIRS (tarifs à la semaine pour Louvetot & Maulévrier-Ste-Gertrude)		
	Semaine de 5 jours	Autres Communes 5 jours
Tranche 1 quotient ≤ 350 €	45 €	55 €
Tranche 2 quotient de 351 € à 600 €	50 €	60 €
Tranche 3 quotient de 601 € à 850 €	55 €	65 €
Tranche 4 quotient ≥ 851 € et affiliation	60 €	70 €
Veillée	4 €	4 €
Veillée + Nuit + petit déjeuner	8 €	8 €
Garderie (8 h à 9 h)	1,50 €	1.50 €
Garderie (17 h à 18 h 30)	2,50 €	2.50 €
Dépassement d'heure de garderie par quart d'heure	2 €	2 €

TARIFS du Lundi 10 Juillet au Vendredi 28 Juillet 2023		
Semaine de 4 jours du 14 au 18 Juillet 2023		
CENTRE DE LOISIRS (tarifs à la semaine pour Louvetot & Maulévrier-Ste-Gertrude)		
	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
Tranche 1 quotient ≤ 350 €	45 €	36 €
Tranche 2 quotient de 351 € à 600 €	50 €	40 €
Tranche 3 quotient de 601 € à 850 €	55 €	44 €
Tranche 4 quotient ≥ 851 € et affiliation	60 €	48 €
Veillée	4 €	4 €
Veillée + Nuit + petit déjeuner	8 €	8 €
Garderie (8 h à 9 h)	1,50 €	1,50 €
Garderie (17 h à 18 h 30)	2,50 €	2,50 €
Dépassement d'heure de garderie par quart d'heure	2 €	2 €

TARIFS du Lundi 10 au Vendredi 28 Juillet 2023		
Semaine de 4 jours du 14 au 18 Juillet 2023		
CENTRE DE LOISIRS (tarifs à la semaine pour Autres Communes)		
	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
Tranche 1 quotient ≤ 350 €	55 €	44 €
Tranche 2 quotient de 351 € à 600 €	60 €	48 €
Tranche 3 quotient de 601 € à 850 €	65 €	52 €
Tranche 4 quotient ≥ 851 € et affiliation	70 €	56 €
Veillée	4 €	4 €
Veillée + Nuit + petit déjeuner	8 €	8 €
Garderie (8 h à 9 h)	1,50 €	1,50 €
Garderie (17 h à 18 h 30)	2,50 €	2,50 €
Dépassement d'heure de garderie par quart d'heure	2 €	2 €

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité des présents valide ces tarifs

Rémunération des Animateurs du Centre de Loisirs à compter du 1er Mars 2023
DEL 28-02-23/07

Monsieur LEGRAND, rappelle que les animateurs sont recrutés avec un contrat d'engagement éducatif, Monsieur le Maire propose les rémunérations suivantes :

Poste de Direction

Animateur BAFD ou équivalence ou BAFA avec dérogation : 82 € Brut/jour travaillé
Ou Stagiaire BAFD

Poste de Sous-Direction

Animateur BAFD ou Equivalence : 79 € Brut/jour travaillé
Animateur BAFA ou Equivalence : 57 € Brut/jour travaillé

Poste d'animateur

Animateur BAFA : 55 € Brut /jour travaillé
Animateur Stagiaire BAFA : 40 € Brut/jour travaillé
Animateur non diplômé : 38 € Brut/jour travaillé

Les réunions de préparation ainsi que les garderies de Maulévrier-Ste-Gertrude (matin et soir) seront comptées en 1/2 tarifs ci-dessus

Rémunération des Veillées ou Veillées+Nuits :

BAFD ou Equivalence ou Direction avec Dérogation, Stagiaire BAFD
Veillée : 31 €
Veillée + nuit : 48 €

BAFA ou Equivalence

Veillée : 17,50 €
Veillée + nuit : 34 €

Animateur Stagiaire BAFA et non diplômé

Veillée : 12 €

Veillée + nuit : 23 €

A l'unanimité des présents ces propositions sont validées

Questions diverses :

Travaux terminés route du bourg. Mr le Maire informe qu'il a émis une réserve quand a la réalisation du revêtement en enrobé. Des travaux de reprise de celui-ci doivent avoir lieu dans le courant de la semaine 10

Demande de subvention : l'association ISSIAD sollicite une subvention à l'unanimité des présents le conseil municipal refuse, l'association des P'tits Loups sollicite une subvention, cette association fusionnera avec le comité des loisirs, Monsieur le Maire propose de donner une subvention de 1 080 €, à la majorité le conseil municipal accepte et Monsieur BETTENCOURT ne participe pas au vote car son épouse est au bureau de cette association.

Les anciens combattants : cette association n'existe plus depuis 1964 en Préfecture, de ce fait une nouvelle association devra être créée avec des statuts, Monsieur Yves BOUTIN se propose de mettre en place cette nouvelle association. La subvention allouée à celle-ci sera de 242 €

Ecoulements des eaux route du Vieux Louvetot : Suite à une plainte en mairie de Monsieur et Madame BARRE concernant des ouvertures dans leur talus faites suite aux prorogatives de Mr la Maire (sans accord préalable de leur part) pour évacuer les eaux de pluie. Une réunion en mairie et sur place a eu lieu le 27 février 2023 afin de trouver une solution durable pour l'évacuation des eaux pluviales de la route du Vieux Louvetot. Monsieur le Maire informe qu'il faudra réunir les habitants concernés et demander à Caux Seine Agglo le service voirie d'attendre le temps de trouver une solution avant de refaire la voirie

Informations pour le BP 2023 : Monsieur le Maire donne les derniers chiffres sachant que la trésorerie de Lillebonne n'a pas donné son avis.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance close. Délibéré en séance les jours mois et an susdits. La séance est levée à 23 heures 50

PV approuvé le 11 avril 2023

Avec une correction : démission de Mme Sophie PELEAU conseillère municipale par courrier

Le Maire
Signé en séance
Alain LEGRAND

Le Secrétaire de Séance,
Signé en séance
Guillaume HAUCHARD